



## CONCOURS

« Vive l'été »

### Règlement de participation

Le Concours « **Vive l'été** » (le « **Concours** ») se déroule auprès des Magasins IGA, IGA Extra et IGA Coop Participants du Québec (chacun, un « **Magasin Participant** », et collectivement, les « **Magasins Participants** »). Il est organisé par Sobeys Capital Incorporée (l'« **Organisateur du Concours** »).

Le Concours débute le **jeudi 2 mai 2024 à 00h00 heure de l'Est (HE)** et se termine le **mercredi 19 juin 2024 à 23h59 (HE)** (la « **Période du Concours** »).

#### 1. ADMISSIBILITÉ

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CONCOURS, vous devez :

- Être un résident du Québec; et
- Avoir atteint l'âge de la majorité de votre province légale de résidence au moment de votre participation au Concours; et
- Être un membre du Programme de récompense Scène+<sup>MC</sup>\* (le « **Programme** »).

(un « **Participant admissible** »)

**EXCLUSIONS** : Les employés, représentants et/ou agents de l'Organisateur du Concours, de leurs sociétés mères, filiales ou affiliées, des magasins IGA, des ambassadeurs et influenceurs d'IGA, et de leurs agences de publicité ou de promotion, ainsi que de toute autre entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « **Parties concernées** »), ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel Participant exclu est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate (chacun, un « **Participant exclu** »). Pour les fins du Règlement du Concours (le « **Règlement** »), le terme « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la sœur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un Participant exclu. Pour fins de clarté, un Participant admissible qui n'est pas un Participant exclu est ci-après désigné comme un « **Participant** ».

\*SI LE PARTICIPANT N'EST PAS UN MEMBRE DU PROGRAMME : il peut devenir membre du

Programme directement en ligne à l'adresse <https://www.sceneplus.ca/fr-ca/register> ou au comptoir du service à la clientèle d'un Magasin Participant en complétant l'adhésion en ligne. L'adhésion au Programme est gratuite, mais nécessite un accès à Internet (il est possible d'avoir accès à Internet gratuitement dans divers lieux publics). Lorsque vous êtes inscrit comme Membre cumulant des points au Programme (le « **Membre** »), vous acceptez d'être lié par les modalités et conditions du Programme, telles que modifiées de temps à autre.

Le Participant doit s'assurer que les coordonnées inscrites dans son Compte de membre Scène+<sup>MC</sup> (le « **Compte de membre** ») soient en tout temps exactes pour permettre à l'Organisateur du Concours de le contacter, le cas échéant.

Aux fins du présent Règlement, le Participant est la personne dont le nom apparaît au Compte de membre et c'est à cette personne que le Prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

Chaque participant doit participer exclusivement en son nom et agissant à son seul bénéfice personnel.

## 2. RÔLE DES PARTIES

Aux fins du présent Règlement, les « **Parties Libérées** » sont les suivantes :

- Sobey's Capital Incorporée est ci-après définie comme l'Organisateur du Concours.
- Agence Co. est ci-après définie comme l'« **Organisateur du voyage** » et n'est en aucun cas responsable de l'administration ou de l'exécution du Concours.

Les Participants comprennent et reconnaissent que le rôle de l'Organisateur du voyage dans le Concours est de fournir le Prix et qu'il n'est en aucune façon responsable de l'administration du Concours ou de la sélection des gagnants.

## 3. COMMENT PARTICIPER

### PARTICIPATION SANS ACHAT

Aucun achat nécessaire. Pour participer au Concours sans effectuer d'achat, vous devez rédiger un texte original de trois cents (300) mots ou plus expliquant **comment vous célébrez l'été**, dans le formulaire officiel de Participation sans achat que vous trouverez à <https://forms.gle/d9f5mW9FtCvn2oxg9>. Veuillez remplir le formulaire officiel de Participation avec les informations demandées : votre numéro de membre Scène+<sup>MC</sup> et l'adresse de votre Magasin Participant ainsi que votre prénom, nom, adresse courriel et numéro de téléphone (une « **Demande de participation sans achat** »). La Demande de participation sans achat devra être reçue par l'Organisateur du Concours au plus tard le dernier jour de la Période du Concours, le mercredi 19 juin 2024 à 23h59 (HE). En soumettant une Demande de participant sans achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation sans achat de ce

Règlement.

Limite d'une (1) Demande de participation sans achat par jour par Compte de membre pendant la Période du Concours. La Demande de participation sans achat aura les mêmes chances de gagner que la Participation avec achat.

#### PARTICIPATION AVEC ACHAT

Tout achat d'un (1) produit (dans un IGA participant ou sur la plateforme d'épicerie en ligne à [https://www.iga.net/fr/epicerie\\_en\\_ligne](https://www.iga.net/fr/epicerie_en_ligne) ou IGA.net, à l'exclusion de Voila.ca, en sélectionnant un IGA participant) spécialement identifié comme « Produit Participant » aux fins du Concours ou indiqués à [https://www.iga.net/concours\\_vivelete](https://www.iga.net/concours_vivelete), et sur présentation de la carte Scène+<sup>MC</sup>, permet d'être automatiquement inscrit au Concours. Chaque Produit Participant (chacun, un « **Produit Participant** », collectivement, les « **Produits Participants** ») acheté donne une (1) Participation au Concours. Par exemple, un (1) Produit Participant acheté équivaut à une (1) Participation avec achat au Concours. L'achat de plusieurs Produits Participants lors d'une même transaction et sur présentation de la carte Scène+<sup>MC</sup> permettra au Participant de cumuler le nombre de Participations se rapportant aux produits achetés. Un affichage dédié au Concours dans les Magasins Participants permettra aux Participants de repérer les Produits Participants. En soumettant une Participation avec achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation avec achat de ce Règlement.

Les Demandes de participation sans achat et les Participations avec achat sont collectivement désignées comme les « **Participations** ».

Il y a huit (8) Périodes de Participation (chacune, une « **Période de Participation** », collectivement, les « **Périodes de Participation** ») définies comme suit :

<b>Période de Participation</b>	<b>Prix</b>
Du jeudi 2 mai au mercredi 8 mai 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Du jeudi 9 mai au mercredi 15 mai 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Du jeudi 16 mai au mercredi 22 mai 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Du jeudi 23 mai au mercredi 29 mai 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Du jeudi 30 mai au mercredi 5 juin 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Du jeudi 6 juin au mercredi 12 juin 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Du jeudi 13 juin au mercredi 19 juin 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Du jeudi 2 mai au mercredi 19 juin 2024	Un crédit voyage de 10 000\$ CA

#### 4. LES PRIX ET LEUR VALEUR APPROXIMATIVE

Il y a huit (8) Prix à gagner dans le cadre de ce Concours (les « **Prix** »), chacun défini ci-après.

##### GRAND PRIX

Un (1) Grand Prix (le « **Grand Prix** ») d'une valeur approximative de dix mille dollars (10 000\$ CA) est à gagner. Il consiste en un crédit voyage valable chez l'Agence Co.

Le Grand Prix doit être réservé par le gagnant pour une période déterminée et de son choix, chez Agence Co., situé au 5005 Jarry Est, Montréal, Québec, H1R 1Y1. Le Grand Prix ne peut pas être reporté ou remplacé une fois qu'il a été réservé. Le crédit voyage est soumis aux conditions générales de l'Organisateur de voyage. Le crédit voyage n'a pas de date d'expiration, il peut être utilisé en plusieurs fois jusqu'à atteindre zéro dollars (0\$ CAD). Le crédit voyage doit être utilisé, par exemple et de façon non exhaustive pour réserver une croisière, un forfait dans le sud, un voyage à la carte ou encore un circuit organisé. Le crédit voyage ne peut pas être utilisé pour réserver un vol domestique acheté seul, la location d'une voiture ou une (1) nuit d'hôtel. Si la valeur du voyage choisi est supérieure au crédit voyage, la différence tarifaire est à l'entière charge du gagnant.

Le gagnant devra suivre toutes les directives de l'Organisateur du voyage, à défaut de quoi, il sera possible de mettre fin à la participation ou à la continuation de la participation au Grand Prix. Si le gagnant décide d'utiliser son Grand Prix avec un invité, le gagnant et son invité devront obligatoirement voyager ensemble. Le moyen de transport sera déterminé à l'entière appréciation de l'Organisateur du voyage, en fonction de la distance entre le lieu de résidence du gagnant et de la destination choisie. Les frais inclus dans le crédit voyage seront déterminés par l'Organisateur du voyage au moment de la réservation d'une destination. Tous les frais et dépenses personnels résultants de l'utilisation du crédit voyage non compris dans le voyage choisi sont à l'entière responsabilité du gagnant.

En cas de voyage hors du Canada, il est de la responsabilité exclusive du gagnant d'obtenir les documents requis pour voyager. Le gagnant ne doit pas avoir de restrictions légales l'empêchant de voyager hors du Canada. L'Organisateur du Concours et l'Organisateur du voyage ne peuvent être tenus responsables dans l'éventualité où le gagnant se verrait refuser l'entrée dans le pays choisi ou le retour au Canada. Dans de tels cas, le gagnant sera seul responsable de tous les frais encourus et le Grand Prix sera annulé, aucun Prix de substitution ni aucune compensation financière ne pourront être réclamés. Le gagnant devra respecter les conditions de location de l'hébergement et du moyen de transport. Le choix et l'emplacement de l'hôtel dépendront des disponibilités de l'Organisateur de voyages dans la destination choisie. Le gagnant, ou son invité s'il y a lieu, sera alors tenu d'utiliser une carte de crédit lors de son inscription à l'hôtel afin de couvrir tous les frais accessoires non compris dans le Grand Prix sans quoi l'hôtel pourra demander un dépôt d'argent comptant. L'Organisateur du Concours et l'Organisateur du voyage ne peuvent pas être responsables des dommages commis et/ou accidents survenus pendant le séjour, le gagnant sera alors seul tenu responsable.

L'Organisateur du Concours et l'Organisateur du voyage ne sont en aucun cas responsables des aléas pouvant survenir pendant le séjour comme, de façon non exhaustive, une annulation de séjour, une annulation de transport, une annulation de l'évènement, des conditions météorologiques, tout autre report, suspension ou annulation ou facteur indépendant de la volonté de l'Organisateur du Concours et de l'Organisateur du voyage empêchant le gagnant ou toute autre personne ou entité de jouir de tout aspect du Grand Prix. En pareil cas, aucun Prix de remplacement ni aucun équivalent pécunier ne pourra être réclamé. Ni le gagnant confirmé ni aucune autre personne ou entité ne sera indemnisé en cas de retard, d'annulation ou d'autre événement envisagé aux présentes.

En cas d'annulation du séjour de la part du gagnant, le Grand Prix sera annulé sans aucune compensation financière et ne pourra plus être réclamé. L'invité du gagnant, s'il y a lieu, dégage l'Organisateur du Concours ainsi que l'Organisateur du voyage de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de l'utilisation du Grand Prix décerné au gagnant et ne peut pas recevoir une compensation financière en cas d'annulation du Grand Prix.

Agence Co. s'engage à respecter votre vie privée et à protéger vos informations personnelles. Agence Co. devra recueillir des informations personnelles à votre sujet, telles que votre nom, date de naissance, adresse courriel et information de passeport. Certaines de ces informations sont partagées avec nos partenaires, tels que hôteliers et compagnies aériennes. En acceptant le Grand Prix, vous consentez à fournir ces informations à Agence Co. et vous comprenez les finalités pour lesquelles vos données à caractère personnel seront traitées. Pour plus d'informations, consultez la Politique de confidentialité d'Agence Co : <https://agenceco.ca/fr>.

Le Grand Prix est sujet à disponibilité et peut être échangé contre un prix de valeur égale ou supérieure, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours. Aucune des Parties Libérées ne fait de déclaration ou n'offre de garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité ou à l'adéquation du prix attribué dans le cadre du Concours. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, le gagnant confirmé comprend et reconnaît qu'il ne peut pas demander de remboursement ou exercer un recours juridique ou équitable de la part de l'une des autres parties libérées si son Grand Prix n'est pas adapté à ses fins ou est de quelque façon insatisfaisant.

Toutes les mentions s'appliquant au gagnant ci-dessus s'appliquent de facto à son et/ou ses invités si le voyage choisi le permet.

Si la personne gagnante décide d'utiliser son crédit voyage avec un ou plusieurs invité(s), le gagnant et son/ses invité(s), ou les parents ou tuteurs légaux dans le cas des mineurs, doivent signer le formulaire d'exonération de l'Organisateur du Concours (le « **Formulaire d'exonération** ») afin de recevoir le Grand Prix et d'y participer. En l'absence d'un (1) des Formulaires d'exonération signés, l'Organisateur du Concours ne pourra pas remettre le Grand Prix au gagnant. Si l'invité ayant signé le Formulaire d'exonération ne peut être présent lors du voyage choisi, il est de l'entière responsabilité du gagnant d'en informer l'Organisateur du Concours afin de faire signer un nouveau Formulaire d'exonération à son nouvel invité. Seules les personnes dont le nom figure sur les Formulaire d'exonération pourront voyager.

Le Participant sélectionné sera contacté par l'Organisateur du Concours afin de lui faire remplir un formulaire d'exonération et le déclarer Gagnant (voir section 5.2). Ensuite, les coordonnées de la personne gagnante seront envoyées à un représentant de l'Agence Co., qui communiquera avec la personne gagnante afin de lui remettre son Grand Prix.

#### PRIX SECONDAIRES

Sept (7) Prix Secondaires (chacun, un « **Prix Secondaire** », collectivement, les « **Prix Secondaires** ») chacun d'une valeur approximative de mille dollars (1 000\$ CA) sont à gagner. Chacun des prix secondaires est remis sous forme de cartes-cadeaux IGA.

La carte-cadeau n'a aucune valeur jusqu'à son activation. La carte-cadeau est valide dans tous les magasins participants du Canada seulement (Sobeys, Safeway, IGA, IGA extra, Garden Market IGA, Foodland, Price Chopper (Ontario), FreshCo, Chalo! FreshCo, Thrifty Food, Lawton Drugs, Needs et Fast Fuel). La carte-cadeau peut être utilisée pour tout achat en magasin, sauf pour l'achat d'autres cartes-cadeaux émises par l'entreprise, l'achat d'essence chez Safeway Fuel ou si la loi l'interdit. Le montant attribué à chaque carte-cadeau pour arriver à un grand total de mille dollars (1000\$ CA) est à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours.

La carte-cadeau n'a aucune date d'expiration et aucuns frais d'inactivité ni autres frais n'y sont associés. Vous pouvez vérifier le solde de votre carte-cadeau en magasin ou en composant le 1-800-832-0717. Protégez votre carte cadeau comme s'il s'agissait d'argent comptant. Le solde d'une carte-cadeau ne peut être remplacé si celle-ci est perdue, volée, endommagée ou utilisée sans votre consentement. La carte-cadeau ne peut pas être échangée contre de l'argent, sauf au Québec où les lois provinciales stipulent que lorsque le solde d'une carte-cadeau est inférieur à 5 \$, un client doit être remboursé en argent à sa demande.

Si un client retourne un article acheté à l'aide d'une carte-cadeau, le montant de l'achat sera remis sur la carte cadeau du client, sauf si le montant est inférieur à 5 \$. Dans ce cas, le client recevra un remboursement en argent. Les cartes-cadeaux sont soumises aux conditions d'utilisation, pour plus de détails, visitez [https://www.iga.net/fr/a\\_votre\\_service/cartes-cadeaux](https://www.iga.net/fr/a_votre_service/cartes-cadeaux).

La valeur totale approximative des Prix pour ce Concours est de dix-sept mille dollars (17 000\$ CA).

#### REMARQUES SUR LES PRIX

**GÉNÉRALITÉS.** Il est possible que les Prix ne soient pas identiques aux photos et images utilisées dans le matériel publicitaire et promotionnel du Concours, notamment les publicités imprimées, les sites Internet et la bannière publicitaire électronique. Chaque Prix doit être accepté (i) « TEL QUEL », SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite, et (ii) ne peut être ni modifié, ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent (sauf si l'Organisateur du Concours ne l'autorise explicitement, à sa discrétion exclusive). Le Prix sera décerné uniquement à la personne dont le nom complet est inscrit sur le Compte de membre associé à la Participation en question.

Aucune substitution de Prix ne sera possible, sauf à la discrétion de l'Organisateur du Concours. La différence entre la valeur approximative du Prix et la valeur réelle du Prix lorsqu'il est remis au gagnant ne sera pas attribuée.

## 5. TIRAGE

Huit (8) Tirages (chacun un « **Tirage** », collectivement, les « **Tirages** ») auront lieu à environ 11h (HE), aux bureaux de l'Organisateur du Concours situés au 11281, boulevard Albert-Hudon, Montréal-Nord au Québec, H1G 3J5 aux dates suivantes :

Date du tirage	Période de Participation	Prix
Jeudi 9 mai 2024	Du jeudi 2 mai au mercredi 8 mai 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Jeudi 16 mai 2024	Du jeudi 9 mai au mercredi 15 mai 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Jeudi 23 mai 2024	Du jeudi 16 mai au mercredi 22 mai 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Jeudi 30 mai 2024	Du jeudi 23 mai au mercredi 29 mai 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Jeudi 6 juin 2024	Du jeudi 30 mai au mercredi 5 juin 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Jeudi 13 juin 2024	Du jeudi 6 juin au mercredi 12 juin 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Jeudi 20 juin 2024	Du jeudi 13 juin au mercredi 19 juin 2024	1 000\$ CA en cartes-cadeaux IGA
Mercredi 3 juillet 2024	Du jeudi 2 mai au mercredi 19 juin 2024	Un crédit voyage de 10 000\$ CA

Il n'est possible de recevoir qu'un (1) Prix par Participant, par foyer, pour l'ensemble des Périodes de Participation soit une limite un (1) Prix pour toute la Période du Concours.

Un (1) gagnant sera sélectionné de façon électronique et aléatoire parmi toutes les Participations valides reçues pour chaque Période du Concours, conformément au présent Règlement (le « **Participant Sélectionné** »). Un grand total de huit (8) Participants seront sélectionnés de façon électronique et aléatoire parmi toutes les Participations valides reçues conformément au présent Règlement.

## 5.1 CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

L'Organisateur du Concours ou son représentant désigné tentera au moins à deux (2) reprises de contacter par courriel et/ou par téléphone les Participants Sélectionnés au moyen des coordonnées indiquées dans leur Compte de membre. En participant à ce Concours, chaque Participant accepte que l'Organisateur du Concours utilise son numéro Scène+<sup>MC</sup> pour l'identifier si jamais il est sélectionné comme gagnant potentiel.

Il est de la responsabilité de chaque Participant de s'assurer que les données de son Compte de Membre Scène+<sup>MC</sup> soient à jour. L'Organisateur du Concours ne pourra pas être tenu responsable des coordonnées non valides ou inexactes qui n'auront pas été mises à jour dans le Compte de membre des Participants.

Chaque Participant Sélectionné aura quarante-huit (48) heures, suite à la première communication, pour recontacter l'Organisateur du Concours ou son représentant, sous peine de nullité. Une fois joint par courriel, le Participant Sélectionné recevra un lien afin de remplir le Formulaire d'exonération en ligne, à l'adresse courriel indiquée dans son Compte de Membre Scène+<sup>MC</sup>. Le délai de réponse sera comptabilisé exclusivement à partir de l'horloge de l'Organisateur du Concours.

5.2 AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ COMME GAGNANT DU GRAND PRIX, le Participant Sélectionné devra :

- répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire de mathématique;
- dûment remplir, signer et retourner le Formulaire d'exonération dans un délai de sept (7) jours à partir de la réception du Formulaire d'exonération, dans lequel (entre autres choses) le Participant Sélectionné doit confirmer qu'il se conforme au présent Règlement et reconnaître l'acceptation du Prix tel que remis;
- faire, s'il y a lieu, dûment remplir, signer et retourner le Formulaire d'exonération de son ou ses invité(s) dans un délai de sept (7) jours à partir de la réception du Formulaire d'exonération dans lequel (entre autres choses) l'invité du Participant Sélectionné doit confirmer qu'il se conforme au présent Règlement et reconnaître l'acceptation du Prix tel que remis;
- consentir à ce que son nom, son adresse, sa voix, son image, ses déclarations en lien avec le Concours, ainsi que toute photographie, vidéo, captation et/ou tout tournage, puissent être publiés, reproduits ou autrement utilisés par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, ou en son nom, à des fins de publicité ou autre usage promotionnel ou commercial effectué par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, dans n'importe quel médium existant ou futur, y compris les médias imprimés, la radio, la télédiffusion et Internet, le tout sans autre avis, rémunération additionnelle, ni droit de regard de sa part pour toute utilisation en lien avec ce Concours;
- fournir une pièce d'identité avec photo sur demande.



5.3 AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ COMME GAGNANT D'UN PRIX SECONDAIRE, chaque Participant Sélectionné devra :

- répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire de mathématique;
- dûment remplir, signer et retourner le Formulaire d'exonération dans un délai de sept (7) jours à partir de la réception du Formulaire d'exonération, dans lequel (entre autres choses) le Participant Sélectionné doit confirmer qu'il se conforme au présent Règlement et reconnaître l'acceptation du Prix tel que remis;
- consentir à ce que son nom, son adresse, sa voix, son image, ses déclarations en lien avec le Concours, ainsi que toute photographie, vidéo, captation et/ou tout tournage, puissent être publiés, reproduits ou autrement utilisés par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, ou en son nom, à des fins de publicité ou autre usage promotionnel ou commercial effectué par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, dans n'importe quel médium existant ou futur, y compris les médias imprimés, la radio, la télédiffusion et Internet, le tout sans autre avis, rémunération additionnelle, ni droit de regard de sa part pour toute utilisation en lien avec ce Concours;
- fournir une pièce d'identité avec photo sur demande.

S'il est impossible de contacter le Participant Sélectionné de la manière décrite à la Section 5.1 « CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS » pour le Prix Principal si le Participant Sélectionné a) donne une réponse inexacte à la question réglementaire de mathématique; b) omet de retourner le Formulaire d'Exonération dûment rempli et signé dans le délai prescrit; c) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le Prix tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit; et/ou d) est jugé avoir enfreint le présent Règlement (tel que déterminé par l'Organisateur du Concours à son entière discrétion), il sera disqualifié (et renoncera au Prix) et l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner de façon électronique et aléatoire un nouveau Participant au hasard parmi les Participations restantes au tirage (le cas échéant, les dispositions énoncées dans le présent paragraphe s'appliqueront au nouveau Participant Sélectionné).

#### 5.4 CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations au Tirage colligées ou envoyées et reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement.

### **6. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Toutes les Participations deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours.

Le Concours est soumis à toutes les lois et à tous les Règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le Concours est régi par les lois du Québec et les lois du Canada

applicables à cet égard, est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est nul là où la loi l'interdit.

Les décisions de l'Organisateur du Concours sont finales et sans appel pour toutes les questions liées à ce Concours, y compris toute décision portant sur la validité ou la disqualification de Participations ou de Participants. En participant à ce Concours, vous acceptez d'être juridiquement lié aux modalités du présent Règlement. TOUTE PERSONNE JUGÉE AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LA DISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours (ou de modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un traficage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause.

Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de ce Concours (à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours) contrevient au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. L'Organisateur du Concours, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison, et ce, sans avis préalable ni obligation. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de faire passer un autre test d'aptitude, s'il le juge approprié, selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de modifier sans préavis l'échéancier du Concours ou l'une ou l'autre des dates indiquées dans le présent Règlement, lorsque nécessaire, afin de pouvoir vérifier la conformité de tout Participant ou de toute Participation au présent Règlement, ou encore en raison de problèmes techniques ou en toutes circonstances qui, de l'avis de l'Organisateur du Concours et à sa discrétion exclusive, risquent de nuire à la bonne administration du Concours en conformité avec le présent Règlement, ou pour toute autre raison.

Par le simple fait de participer à ce Concours, chaque Participant autorise l'Organisateur du Concours et ses mandataires et/ou représentants à conserver, à partager et à utiliser les renseignements personnels qu'il a fournis dans sa Participation par l'entremise des informations contenues au Compte de membre Scène+<sup>MC</sup>, uniquement aux fins de l'administration du Concours et de la remise du Prix, y compris, sans s'y limiter, pour communiquer avec le Participant à propos du Concours et sa Participation. Vous pourrez aussi recevoir des communications additionnelles de la part de l'Organisateur du Concours et/ou des tiers partenaires (selon le cas) à propos de leurs produits, services, prochains Concours et offres promotionnelles si vous consentez à recevoir ces communications sur le site Web du Concours. Vous pourrez en tout temps, pendant ou après le Concours, renoncer au consentement que vous avez accordé pour recevoir des

communications additionnelles en suivant les directives de désabonnement disponibles dans lesdites communications. Veuillez consulter le site <https://corporate.sobeys.com/fr/privacy-policy> pour obtenir des détails sur la politique de confidentialité de Sobeys concernant l'utilisation des renseignements personnels.

Il est possible de consulter le présent Règlement du Concours à l'adresse [https://www.iga.net/fr/a\\_votre\\_service/concours\\_iga](https://www.iga.net/fr/a_votre_service/concours_iga) ou au comptoir de service des Magasins Participants. Le nom des gagnants du Concours sera disponible à l'adresse [https://www.iga.net/fr/a\\_votre\\_service/concours\\_iga](https://www.iga.net/fr/a_votre_service/concours_iga) et au comptoir de service des Magasins Participants au plus tard dans les soixante (60) jours suivant le dernier Tirage (le mercredi 3 juillet 2024) et ce pour une période minimale de dix (10) jours.

En participant au Concours et à titre de condition d'acceptation d'un Prix, vous, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit, libérez et dégagez à jamais de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, l'Organisateur du voyage et Scène Plus IP Corporation et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, successeurs, mandataires, agents, conseillers, franchisés, actionnaires, partenaires, représentants, leurs agences de publicité, de promotion et d'exécution et chacun de leurs employés respectifs, les dirigeants, administrateurs, mandataires et représentants (collectivement, les « Parties Renonciataires »), contre toute perte, dommage (y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), droits, réclamations, actions, les causes d'action, les blessures corporelles, les dommages matériels ou le décès, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts et responsabilités de toute nature, y compris les frais juridiques sur une échelle d'indemnisation substantielle, ci-après appelée « Réclamations » et y compris, sans s'y limiter, toute Réclamation découlant d'un acte de négligence des Parties Renonciataires, que vous avez maintenant, ou que vous pourriez avoir par la suite contre les Parties Renonciataires directement ou indirectement résultant ou découlant : (i) de la participation au Concours, votre participation et/ou l'attribution, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'utilisation abusive ou la jouissance d'un Prix, et, le cas échéant, le déplacement, la préparation ou la participation à un événement ou à une activité liée au Prix; ou (ii) les droits de publicité accordés à l'Organisateur du Concours. Vous reconnaissez expressément que vous comprenez qu'il peut y avoir des risques graves de blessures corporelles, de décès ou de dommages matériels associés à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation et/ou à l'utilisation abusive du Prix et à la participation à tout événement ou participation à certaines activités liées au Prix, et vous assumez volontairement ces risques. Vous acceptez également d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Parties Renonciataires de toute Réclamation relative à ce qui précède.

Scène+<sup>MC</sup> est une est une marque de commerce de Scène Plus IP Corporation utilisée sous licence par Sobeys Capital Incorporée et ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.